

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 13 fr. » c. Poste. . . 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 » — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

DEUX MOTS

AU *Courrier de Saumur*.

Nous sommes prié d'annoncer que M. Eugène Jacquot, dit Eugène de Mirecourt, est très-heureux de voir son confrère du *Courrier de Saumur* lui souhaiter la bienvenue.

Cet honorable et trop bienveillant confrère affirme que la rédaction de l'*Echo de l'Ouest* a été confiée à M. de Mirecourt par Dieu le père lui-même, — c'est possible; — mais ce qu'il y a de positif et d'incontestable, en ce qui concerne particulièrement le *Courrier de Saumur*, c'est que la rédaction de ses articles ne lui a été ni confiée ni inspirée par le Saint-Esprit.

Simple requête

à l'UNION DE L'OUEST.

Avant de tirer aucune espèce de conclusion de la note publiée, le 9 janvier, en tête de notre première colonne, au sujet du nouveau journal qui doit paraître à Saumur, l'*Union de l'Ouest* sera très-aimable de donner à ses lecteurs le texte tout entier de cette note.

C'est un acte de justice et de loyauté que nous réclamons de son rédacteur en chef.

Voici la note entière à laquelle nous prions l'*Union de l'Ouest* de ne rien retrancher.

On répand le bruit qu'une FEUILLE LÉGITIMISTE va paraître à Saumur.

C'est une erreur.

Nous sommes autorisé par le conseil d'administration du nouveau journal, — l'*Echo de l'Ouest*, — à démentir cette insinuation, lancée dans le public par des personnes qui prennent leurs renseignements à mauvaise source.

Quand notre malheureux pays en finira-t-il avec le système des préventions et des défiances? Quand cessera-t-il d'être le jouet de la discorde? Républicains ou légitimistes, partisans de la branche cadette ou partisans de l'Empire, nous sommes tous fils de la France. N'imitons pas ces enfants de malédiction qui, au lieu de soigner leur mère expirante, ne songent qu'à se partager son héritage. Qu'importent nos desirs plus ou moins justes? Qu'importent nos espérances plus ou moins chères? Il faut d'abord que la grande malade panse ses plaies et cicatrise ses blessures; il faut qu'elle se relève avec notre secours, qu'elle puisse compter sur notre union, sur notre désintéressement, sur notre moralité absolue.

Et, quand elle se retrouvera debout dans sa force et dans sa dignité, montrez-lui vos drapeaux, — elle choisira!

Car elle seule peut et doit choisir.

Il n'y a pas d'autre parti loyal, d'autre

parti possible, à l'heure qu'il est, que le parti de la France.

Chronique Politique.

Nous avons dit hier que le comte d'Arnim, en remettant ses lettres de créance, avait eu avec le Président de la République un assez long entretien, que cet entretien avait été très-amical et que l'ambassadeur d'Allemagne avait déclaré que les sentiments exprimés dans sa lettre du 4^{er} janvier, témoignaient non-seulement de ses sentiments personnels mais encore de ceux de son gouvernement.

Un télégramme envoyé de Versailles à Berlin confirme ces détails sur la réception du comte d'Arnim, qui s'est faite, comme nous le pressentions sans le cérémonial traditionnel.

Voici ce télégramme, qui porte la date du 9 :

« Le comte d'Arnim a présenté aujourd'hui à deux heures après midi, à Versailles, les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur d'Allemagne près le gouvernement français.

» Il n'y a pas eu de cérémonial solennel, attendu qu'une telle procédure n'est pas conforme à l'usage sous le gouvernement actuel.

» Après la réception officielle, le comte et la comtesse d'Arnim ont rendu visite à M. Thiers et à M. de Rémusat. »

Le parti révolutionnaire est furieux de l'échec de son illustre candidat; il se répand en injure contre les conservateurs, « parti composé (c'est le *Radical* qui parle) de cet énorme troupeau de moutons de Panurge, toujours satisfaits du présent, inquiets de l'avenir, et dans leur naïveté voulant fixer l'aiguille du progrès à l'heure où ils se trouvent, ayant pour coutume, non de résoudre, mais d'ajourner les questions; en face des nuées d'orage qui s'avancent, de l'ouragan qui monte, restant immobiles, au lieu de construire un abri; ce parti, composé de la grande majorité des Français, plein de bonnes intentions; comme l'autruche, cachant ses appréhensions dans tous les scrutins par une réponse conforme au désir du gouvernement; ce parti, toujours aveugle et naïf, malgré les terribles expériences qui auraient dû l'éclairer, conservant cette myopie qui va jusqu'à la cécité, formé de gens flottants, hésitants, qui croient qu'en restant bien tranquilles, bien sages à leur place, ils obtiendront tout sans rien demander et feront d'autant mieux entendre leurs réclamations qu'ils resteront plus muets: ce parti avait choisi pour candidat M. Vautrain. »

Hier, dans la 8^e commission d'initiative, les représentants de la gauche, partisans de Paris, se sont abstenus de voter sur les conclusions du rapport.

Ils se réservent pour la discussion qui ne peut manquer de s'ouvrir bientôt.

Déjà plus de douze orateurs, M. Charles Rolland en tête, sont inscrits pour prendre la parole à la tribune, contre les conclusions du rapport de M. Buisson qui rejettent la prise en considération des propositions Humbert et Duchâtel. Cependant nous persistons à croire qu'on laissera au gouvernement l'initiative d'une demande de renvoi à une commission spéciale.

Plusieurs députés voudraient qu'on discutât, avant la question de retour à Paris, la proposition Thévenec, tendant à faire passer entre les mains des conseils généraux réunis les pouvoirs de l'Assemblée nationale au cas où celle-ci viendrait à être dissoute par la force.

LA MORALE DU SCRUTIN.

L'élection de M. Vautrain ressemble au chapeau magique des Robert-Houdin de province, d'où chacun tire ce qu'il veut sans y avoir rien mis: un peigne, des jarrettières, une omelette, un baba, un petit verre de kirsch.

Commandez! faites-vous servir.

L'élection de M. Vautrain signifie que Paris est conservateur; elle démontre que Paris est républicain; elle prouve, en raison du chiffre des abstentions et des bulletins blancs qui forme la vraie majorité, que Paris est mécontent, las, écœuré, et que le monosyllabe: Pouah! serait la traduction exacte et lacédémonienne de son sentiment.

L'élection de M. Vautrain procure des extases au *Temps*, à l'*Opinion nationale*, et des ravissements au *National* et au *Bien public*; elle ne déplaît pas au *Siccle*; elle n'irrite même pas les radicaux qui laissent entendre, depuis que Vautrain a réussi, qu'il est toujours leur homme, malgré le faux nez conservateur et modéré dont il s'est laissé affubler à Versailles; le *Journal des Débats* sourit à l'élection de M. Vautrain; le *Moniteur universel* et la *Liberté*, auxquels la France et la Presse servent d'escorte, rappellent qu'ils ont fait infidélité à l'Union parisienne pour les doux yeux de M. Vautrain. Bref, de toutes parts, les vrais conservateurs exceptés, c'est le mot d'Alexandre Dumas fils transporté de la table à jeu de la Dame aux camélias sur la scène de la politique:

— Tu me tutoies quand je gagne.

Vautrain a gagné. C'est à qui le tutoiera, parmi les républicains de toute nuance.

Nous qui ne prétendons point à de pareilles familiarités avec le nouvel élu de Paris, essayons de dégager la vérité de l'urne qui remplace aujourd'hui son puits mythologique.

L'élection de M. Vautrain nous laisse exactement au point où nous étions avant elle.

Il n'y a rien de changé à Paris; il n'y a qu'un député de plus à Versailles.

L'élection de M. Vautrain aura-t-elle pour conséquence la rentrée de l'Assemblée à Paris, comme l'ont cru beaucoup de bourgeois naïfs, auprès desquels cet espoir, cette chimère du retour du gouvernement dans nos murs a été le grand argument de l'élection de M. Vautrain? Oh que nenni! Le moyen le plus sûr d'assurer le succès d'une souscription financière, c'est d'ajouter l'appât d'une

loterie aux valeurs qu'on lance sur la place. Le public prend tout quand il y a des lots à espérer. Le retour à Paris était la prime irrésistible, le lingot d'or rêvé qui ont rendu M. Vautrain d'un placement relativement aisé. A présent que l'affaire est dans le sac, tant pis pour ceux qui ont compté sur la loterie! Elle ne sera même pas tirée. L'Assemblée qui, seule, pourrait donner l'autorisation, ne la donnera pas.

Sur les 240 ou 250.000 absténants sous toutes les formes du 7 janvier, il y en a un quart ou un cinquième qui a suivi, en connaissance de cause, avec réflexion et maturité la consigne recommandée par la majorité des journaux conservateurs et qui a tourné le dos à l'élection, parce qu'entre Vautrain et Victor Hugo le choix lui semblait, comme à nous, trop scabreux. Le reste s'est abstenu, simplement parce que l'abstention est son essence même.

En province, l'élection, dont les résultats ne sont pas encore définitivement connus, semble avoir affecté un caractère plus aigu qu'à Paris; certains départements ont nommé des conservateurs auprès desquels M. Vautrain est un rouge; d'autres envoient à l'Assemblée un renfort de radicaux à côté desquels M. Vautrain est un blanc. Que conclure de l'ensemble? si ce n'est que l'anarchie est partout, et nulle part la victoire; que la menace nous environne et que la désorganisation a fait par toute la France, depuis les élections générales du 8 février, des progrès qui accusent, de la façon la plus significative, la faiblesse ou l'incapacité du gouvernement. Telle nous apparaît, à première vue, sous le fard dont la masquent les partis et les intérêts en présence, la physionomie des élections du 7 janvier. (Paris-Journal.)

LE REVERS DE LA MÉDAILLE.

(Même sujet.)

Ce serait fort mal connaître l'esprit parisien que de croire qu'il va s'endormir aujourd'hui et demain sur les lauriers de cette politique soit-disant conciliatrice et modérée, qui a fait sortir de l'urne contre V. Hugo le nom de M. Vautrain.

Les Parisiens sont de grands enfants, souvent des enfants terribles, mais qui toujours veulent être traités comme des enfants gâtés. — Vous verrez que, demain, ils vont assaillir M. Thiers et le gouvernement de M. Thiers de sollicitations de toutes sortes: « Nous nous sommes montrés bien sages, petit papa Thiers, il nous faut maintenant du gâteau et un morceau de sucre! » Et tout ce que le vieil Hugo réclamait avec menaces et imprécations, ils vont le réclamer comme nanan promis, par l'intermédiaire de la douce voix de M. Vautrain, en invoquant les séduisantes promesses du gouvernement de M. Thiers.

Proclamation définitive de la République modérée; amnistie, retour du gouvernement à Paris, n'est-ce pas le moins qu'on puisse désormais accorder à leur sagesse, et tout cela n'était-il pas, en sous-entendu, dans la corbeille de M. Vautrain?

Nous plaignons d'avance le gouvernement de tous les soucis que peut lui causer prochainement sa nouvelle alliance avec les républicains modérés de Paris! Que va-t-il faire? Que va-t-il deve-

nir face à face avec les exigences de ses nouveaux amis, et aussi avec la volonté d'une Assemblée souveraine au sein de laquelle, hélas ! M. Vautrain n'aura qu'une voix, ce qui ne paraît point suffisant pour faire pencher la balance ?

Mais le gouvernement doit avoir prévu toutes les conséquences de sa tactique et même de sa victoire, et nous ne tarderons pas à connaître, par les événements, les grands résultats ou les grandes déceptions qu'ils s'est ménagées.

(Journal de Maine-et-Loire).

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

Paris, 11 janvier.

L'Assemblée nationale a adopté dans sa séance d'avant-hier le projet de loi portant rectification de la convention additionnelle avec l'Allemagne, conclue au mois de septembre dernier entre M. Poyer-Quertier et M. de Bismarck.

Le même jour M. le comte d'Arnim a présenté au Président de la République ses lettres de créance au qualité d'ambassadeur de l'Empire allemand. M. le comte d'Arnim, déjà invité à dîner il y a quelques jours chez M. Thiers, a échangé avec ce dernier quelques paroles courtoises. Contrairement aux bruits mis en circulation par divers journaux, il n'a été nullement question de changer les termes du paiement de l'indemnité de guerre. Ces échéances restent fixées de la manière suivante : de quinze en quinze jours 80 millions, soit le 15 et le 30 de chaque mois durant six mois ; le premier paiement sera fait à la fin de janvier. Ces paiements sont imputables à concurrence de 460 millions de francs sur la somme due pour l'entretien des troupes allemandes et pour l'intérêt des 350 millions restant à payer sur l'indemnité de guerre, et 500 millions comme à-compte sur le principal de cette indemnité. Les trois derniers milliards sont payables seulement le 31 mars 1874.

M. Thiers a reçu de M. le comte de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin, une dépêche qui lui a causé une vive satisfaction. M. de Gontaut-Biron a été reçu par le prince de Bismarck, qui lui a fait un accueil des plus courtois. Il a échangé avec ce dernier quelques paroles sur la dernière dépêche à M. d'Arnim, dépêche qui a produit en France une si fâcheuse impression. Le ministre allemand a déclaré qu'il n'avait nullement l'intention de susciter des difficultés à M. Thiers et à ses ministres, à l'activité et au talent desquels il se plaisait à rendre hommage. Il a spécialement loué le zèle et l'intelligence financière de M. Poyer-Quertier.

Le prince a saisi l'occasion d'une interpellation au sein du Parlement pour renouveler ces déclarations rassurantes. Il s'agissait de quelques blessés allemands restés en France vu la gravité de leurs blessures. Ces soldats, a déclaré M. de Bismarck, ont été traités avec une parfaite humanité par les Français, de même que tous les Allemands faits prisonniers durant la guerre.

Nos malheureux soldats ne pourraient, hélas ! en dire autant.

On annonce qu'à la demande du maréchal MacMahon, M. Thiers vient d'ordonner des poursuites contre les auteurs et les colporteurs d'une médaille qui porte d'un côté l'effigie du maréchal, de l'autre une caricature de Napoléon III, avec une légende injurieuse pour le souverain déchu.

La commission d'initiative de la Chambre a repoussé à une voix de majorité la proposition du colonel Denfert, pour le renouvellement par tiers de l'Assemblée.

La réunion Rivet (centre gauche) a été saisie par M. Ernest Picard d'une proposition de proclamation de la République définitive. M. Rivet l'a appuyée ; il est douteux qu'elle soit portée à l'Assemblée. On va jusqu'à prétendre que certains membres auraient quitté la réunion du centre gauche.

L'événement capital de la séance de mercredi, c'est le dépôt du rapport de M. Buisson (de l'Aude) sur la proposition Duchâtel, c'est-à-dire le retour de l'Assemblée à Paris. Ce rapport, assez modéré dans la forme, assez adroit comme argumentation, a soulevé à différentes reprises les applaudissements de la droite ; la gauche et le centre gauche ont écouté l'orateur dans un profond silence, mais sans l'interrompre.

On a remarqué que le gouvernement, tout en conseillant le retour à Paris, n'a pas posé la question de cabinet au sein de la commission.

Le reste de la séance a été consacré à la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux impôts sur le revenu et sur les matières premières. M. le Président de la République est monté à la tribune, pour demander qu'on épuise la discussion générale avant de voter les articles. MM. Pagnès-Duport et le duc de Cazes ont parlé pour l'impôt sur les valeurs mobilières ; MM. Tolain et Tirard ont parlé contre.

On annonce que c'est le 22 janvier que la Banque de France émettra ses coupures de cinq francs ; l'émission des billets de dix francs est ajournée.

Des protestations très-vives sont adressées à l'Assemblée nationale contre les élections du Nord ; on s'attend à une invalidation de ces élections, ou tout au moins de l'une d'elles.

Une dépêche d'Espagne annonce que le prince impérial vient d'être nommé par le roi Amédée lieutenant d'un régiment d'infanterie.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

« L'ignorance, disait un grand pape du dernier siècle, est l'origine de tous les maux, surtout pour les ouvriers (1). » Cette opinion est la mienne, et, néanmoins, je n'hésite pas à repousser l'instruction obligatoire proposée par M. Jules Simon.

Ce n'est pas, je veux le dire tout de suite, parce que je refuserais absolument à l'État le droit d'exiger de chaque citoyen une certaine somme de connaissances élémentaires ; sur ce point, mon opinion n'est pas définitivement arrêtée, et j'inclinerais plutôt à reconnaître qu'à dénier ce droit à la société. C'est parce que, dans les circonstances actuelles, l'enseignement obligatoire, tel que l'entend M. le ministre de l'instruction publique, me paraît plein de périls.

Le célèbre baron de Stein, qui gouverna la Prusse, après la bataille d'Éma, disait :

« Il n'est possible de refaire la nation qu'en inculquant aux générations nouvelles des convictions morales, religieuses et patriotiques. »

La nécessité d'une restauration morale et religieuse s'impose à la France d'aujourd'hui plus impérieusement qu'elle ne s'imposait à la Prusse de 1809. Mais cette restauration peut-elle s'accomplir par l'école séparée de l'Église, par l'enseignement isolé de la religion ? L'expérience et la raison répondent : Non !

Des écoles sans religion formeront des générations athées, sensualistes, également-préparées pour le despotisme et pour la révolution. Rappelons-nous les brutales déclarations du farouche procureur de la Commune, Raoul Rigault, à l'archevêque de Paris :

« Ah ! c'est vous, citoyen abbé ; voilà dix-huit cents ans que vous nous la faites, et il est temps que cela finisse. » Elles traduisent grossièrement, mais exactement, les aspirations de tous les révolutionnaires.

Plus de religion, disent-ils, et le monde est à nous ; et, pour détruire la religion, nous voulons expulser le prêtre de l'école.

Telle est aujourd'hui la tactique des radicaux, tactique qui se résume dans la fameuse formule : instruction obligatoire, gratuite et laïque. Tous mes lecteurs, je crois, sont d'accord avec moi sur la nécessité d'unir l'Église à l'école, la religion à l'enseignement ; par conséquent, il est donc utile d'insister.

Mais, qui veut la fin doit vouloir les moyens. Si donc nous voulons éviter l'école athée, il nous faut repousser aujourd'hui l'école obligatoire et gratuite ; car, l'obligation et la gratuité entraîneraient, comme conséquence inévitable, l'athéisme dans l'enseignement.

Il est facile de s'en convaincre.

Le parti révolutionnaire possède la majorité

(1) Ces paroles sont extraites de la bulle de Benoît XIV, approuvant les frères des écoles chrétiennes. — *Ignorantia omnium origo malorum, praesertim in iis qui fabri operæ dediti sunt.*

dans les conseils municipaux d'un grand nombre de villes et même de villages, et l'un de ses premiers soins, on le sait, est de retirer toutes les écoles communales des mains des frères et des sœurs, pour les confier à des laïques. Cette première opération accomplie, les mêmes conseils municipaux décrètent la gratuité absolue, ce qui, dans un espace de temps assez court, finit par tuer toute concurrence. Supposez alors l'obligation de l'enseignement inscrite dans la loi ; il en résultera naturellement que tous les enfants devront fréquenter les écoles gratuites, laïques et obligatoires. La conséquence est évidente, inévitable. Or, cette conséquence serait la ruine de notre malheureux pays. Voilà pourquoi je repousse le projet de loi de M. Jules Simon.

Je pourrais encore invoquer contre les propositions de M. le ministre de l'instruction publique beaucoup d'autres raisons et de très-graves. Ainsi, M. le ministre n'a point prévu les impossibilités pratiques qui vont surgir de tous côtés, et il fait violence à la conscience du père de famille, en le contraignant, dans tous les lieux privés d'écoles libres, à envoyer son enfant à l'école officielle. Mais je laisse ces divers points de vue, pour en signaler un autre qui a été trop peu remarqué et qui, cependant, me paraît avoir son importance.

M. Jules Simon veut que l'enfant s'instruise ; rien de mieux. Mais si l'enfant refuse de s'instruire, M. Jules Simon veut que le père soit puni ; rien de plus inique. D'après son projet de loi, si l'enfant, vers l'âge de douze ou treize ans, ne répond pas aux questions qui lui seront posées, soit par paresse, soit par mauvaise volonté, soit pour toute autre cause, le père sera mandé devant un conseil et réprimandé. Si l'enfant s'obstine, le nom du père sera affiché à la porte de la mairie. Enfin, si la paresse ou l'entêtement se prolonge, le père sera traduit devant le juge de paix, puis devant le tribunal de police correctionnelle et dépouillé de ses droits civiques et politiques. Cette législation, qui remet l'honneur du père entre les mains de l'enfant, qui place le chef de la famille, non-seulement sous l'autorité de l'État, mais sous la baguette de celui que la nature a fait son inférieur, cette législation serait immonde. Elle porterait à la société domestique, déjà si profondément ébranlée, un coup mortel.

La majorité de l'Assemblée l'a bien compris, et tous les esprits sensés se félicitent des choix qu'elle a faits, en confiant l'examen des propositions de M. Jules Simon à des commissaires qui en sont les adversaires déclarés.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire, en matière d'instruction primaire ? Point du tout. Chacun reconnaît la nécessité de rendre l'école plus chrétienne, plus sérieuse, et d'amener les enfants à la fréquenter plus longtemps et plus assidument. Mais les moyens proposés par M. Jules Simon, pour atteindre ce but, sont dangereux. Ils mettent en péril les intérêts essentiels que l'école doit sauvegarder : la religion, la morale et la famille. Voilà pourquoi le parti conservateur n'en veut pas, et voilà pourquoi l'Assemblée, nous le savons aujourd'hui, n'hésitera pas à les repousser.

J.-B. JAUGEY,

(France nouvelle.)

NOUVELLES DE ROME.

Le jeudi 4 janvier, M. le curé des Saints-Apôtres a lu, devant le Saint-Père, au nom des curés de Rome, une très-belle adresse, pour exprimer leur dévouement inaltérable aux doctrines et à la cause de l'Église et de la Papauté. Le Saint-Père a répondu par un discours émouvant, dont nous donnons d'après la *Voce della Verità* ce résumé :

« J'ai entendu avec un grand plaisir les belles paroles que M. le curé des Saints-Apôtres, en son nom et au nom des curés ses collègues, vient de réciter. Comme il l'a dit, les pasteurs furent sollicités par la voix de l'ange d'aller à Bethléem et de voir ce qui y était arrivé. Ils trouvèrent l'Enfant-Jésus et sa mère et Joseph dans un grand dénuelement et dans une grande pauvreté.

« Et vous aussi, mes fils, vous êtes venus me trouver en ces beaux jours. Véritablement quant à la grotte et au dénuelement et à la pauvreté exté-

rieure de l'Enfant-Dieu, je ne puis guère lui être comparé ; car, encore que je sois ici enfermé, j'y suis avec quelque commodité ; mais vous êtes venus vénérer dans ma personne l'Enfant-Jésus dont je suis le Vicaire. Voyez comme Dieu, dans sa Providence, sait bien arranger la vie de ceux qu'il aime, ainsi qu'il l'a fait pour Marie et saint Joseph. Ni toujours dans la joie, ni toujours dans la tristesse. Un jour, un moment de consolation, et puis un autre moment, un autre jour de tribulation.

« Et c'est pourquoi Nous prenons patience dans l'adversité des jours présents, à cette époque où, comme vous le disiez, vous marchez en semant les œuvres de votre ministère dans les larmes, jusqu'à ce qu'arrive le jour qui échappe à notre connaissance, pauvres mortels, où Dieu usera de miséricorde. Ayez donc patience, mes chers fils, dans les labeurs de votre ministère. Et je sais que de la patience il vous en faut beaucoup. Insistez sur l'enseignement de la doctrine chrétienne. Les écoles que vous ouvrez sont une grande et belle chose ; et j'en suis très-content à cause du fruit qu'elles produiront, car les enfants y pourront apprendre les maximes de la religion et des bonnes mœurs.

« Et maintenant, je vous bénis de tout cœur, je vous bénis, vous et tous vos bons paroissiens, je bénis vos fatigues et votre zèle, afin que vous continuiez à faire les bonnes œuvres pour l'accomplissement de votre saint ministère.

• *Benedictio Dei.* »

Victor-Emmanuel est parti pour revénir le 13. Sa fille, née de Rosina, et qui avait épousé le marquis Spinola, est dans la douleur par suite de la mort de ce marquis.

M. Spinola était aide-de-camp, et c'est lui que le roi chargea le 31 décembre 1870 de porter au Pape une lettre que le Pape ne voulut pas recevoir.

En revenant à Rome, Victor-Emmanuel ne descendra pas au Quirinal, mais à la villa Ludovisi, que M. le prince Piombino lui a louée pour 60,000 fr. par an.

Hier soir, il y a eu un commencement d'émeute dans les rues. Des bandes d'hommes sinistres couraient les rues en criant : *Morte a Vittorio ! Viva Mazzini ! Morte ai ladri, agli assassini !*

L'affaire du prince Massimo a, dit-on, beaucoup impressionné le roi. M. Massimo est deux fois allié à la maison de Savoie. On prête au roi ces paroles :

— Si j'avais prévu ce que je vois à Rome, je n'y serais pas venu. Je sens bien qu'on a voulu me trahir, qu'on m'a toujours caché la vérité. Si j'avais connu ces émigrés romains, je les aurais chassés de chez moi.

L'ESPRIT DES PRUSSIENS.

Les dames de Mulhouse et de Sainte-Marie ont envoyé, à l'occasion du jour de l'an, trente ou quarante mille francs au Président de la République, dans le but de contribuer au paiement de l'indemnité de guerre et au rachat du territoire.

Un journal allemand le *Die Elsassische zeltung* a l'impudence et l'ignominie de dire à ce propos :

« Quand on est témoin d'actes de ce genre, où le sentiment d'exaltation s'égare jusque dans la bourse, on s'étonne que les fanatiques du beau sexe de Mulhouse, avec leur argent, ne se soient pas livrés depuis longtemps en personne aux Français, pour donner satisfaction plus complète au penchant de leur cœur. »

Voilà l'esprit et la décence de la littérature prussienne. — Et dire que nous avons été battus par ces lourdauds impurs et imbéciles !

GRÈVE EN BELGIQUE.

La grève des mineurs continue à Vezin ; 1,300 ouvriers environ y prennent part ; 8 à 900, précédés de drapeaux et chantant, parcourent la commune.

Les grévistes s'étant portés à la minière de M. Bodson pour faire cesser les travaux, la gendarmerie les a suivis ; mais elle a été accueillie par des huées et une grêle de pierres ; deux grévistes ont été légèrement blessés d'un coup de baïonnette. En conduisant deux individus arrêtés, et arrivés dans un ravin, la gendarmerie a été as-

saillie par 4 à 500 grévistes qui se trouvaient sur les crêtes dominant la route, et elle a été criblée de pierres; plusieurs coups de feu ont été également tirés. La gendarmerie a dû, dans un but d'intimidation, tirer également plusieurs coups de feu en l'air et qui n'ont atteint personne.

Le lieutenant Lequeux, commandant le détachement de gendarmerie, a reçu, de coups de pierres, deux blessures à la tête, lesquelles heureusement ne l'empêchent pas de continuer son service; un gendarme a également reçu une blessure assez grave pour nécessiter sa rentrée à la brigade. Un détachement d'infanterie, fort de 115 hommes, a reçu l'ordre de se rendre sur les lieux.

Aujourd'hui, 7 janvier, les grévistes continuent à parcourir la commune en chantant; ils se sont rendus dans la matinée à Ville-en-Waret, pour faire arrêter les travaux; mais la présence de la gendarmerie et de la troupe de ligne a suffi pour empêcher ce projet. Dans l'après-midi, les grévistes se sont rendus dans les communes limitrophes de la province de Liège, à l'effet de faire cesser le travail aux ouvriers de ces localités.

Les grévistes demandent une augmentation de salaire; les patrons sont peu disposés à satisfaire à leur demande; les ouvriers gagnent en moyenne 3 fr. par jour.

Le capitaine Mathieu, commandant la gendarmerie de la province, s'est rendu sur les lieux.

EXPLOSION AU CREUSOT.

Le 1^{er} janvier, à quatre heures du soir, une épouvantable explosion mettait en émoi toute la population occupée à fêter le jour de l'An. La foule se précipite du côté de l'usine d'où s'échappe un énorme nuage de vapeur et de poussière... C'est le haut-fourneau n° 1 qui vient de sauter.

Une heure avant la coulée, le creuset renfermant environ trente tonnes de fonte incandescente s'est perforé, et toute la masse en fusion a été brusquement projetée dans les galeries pleines d'eau, situées sous le fourneau et destinées à la décharge des eaux des tuyères.

A ce moment trois ouvriers étaient auprès du fourneau; l'un d'eux, Guyot, a été tué sur le coup; un autre a été grièvement blessé et brûlé: on espère le sauver. Le troisième, projeté à 5 ou 6 mètres de distance, n'a que des contusions sans gravité.

Guyot laisse une veuve et un petit enfant.

Les pertes matérielles sont considérables; le fourneau n° 1, d'un système perfectionné, n'était en feu que depuis quelques mois. Il a dû coûter 300,000 fr. Il est à refaire.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Faits Divers.

Le Comité catholique de Paris vient d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition fort éloquent, par laquelle il l'adjure de maintenir et de proclamer dans la loi sur l'éducation, qui lui est soumise, le principe posé depuis longtemps par la législation française, que l'enseignement doit comprendre l'instruction morale et religieuse.

Son Eminence le cardinal archevêque de Besançon, NN. SS. les évêques d'Orléans, du Puy, de Périgueux et de Marseille ont adressé leurs félicitations au comité.

Voici la lettre de Mgr Dupanloup:

« Messieurs,

« Le comité catholique poursuit un but très-digne d'éloges, et il combat des tendances trop hostiles à la religion et trop funestes aux âmes pour que je ne sois pas heureux d'applaudir vos efforts. Il est certain que l'enseignement est, en effet, le grand champ de bataille choisi de nos jours par les ennemis intelligents de notre foi; c'est par là qu'ils espèrent s'emparer de la jeunesse française et façonner pour l'impiété et le scepticisme les générations futures. Et il faut avouer qu'ils conduisent cette guerre avec une habileté qui n'a d'égale que sa persévérance. Vous l'avez compris, messieurs, et c'est l'importance souveraine de cette question qui vous a décidés à la lutte pacifique et ferme que vous avez entreprise. Soyez-en remerciés, car vous rendez ainsi à la cause de l'Église et à la société un service de premier ordre. Puisse

voire exemple animer au loin et partout le zèle des catholiques et des amis de la véritable liberté. Il serait vraiment trop douloureux et désastreux de ne pas déployer pour le bien la même unanimité et la même ardeur que d'autres déploient pour le mal, et que cette fois encore les enfants des ténèbres fussent plus avisés et plus sages que les fils de la lumière.

« Veuillez agréer, messieurs, l'hommage de tous mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

« FÉLIX, évêque d'Orléans. »

Voici une anecdote racontée par le *Gaulois*:

« M. Thiers, assourdi des déclamations du monde dévot contre les instituteurs laïques, a fait venir à Versailles le frère Philippe, supérieur des frères de la doctrine chrétienne. Il lui a fait force compliments sur ses écoles, sur les succès qu'elles obtiennent dans les concours, etc., et il a fini par lui poser brusquement cette question:

« — Voulez-vous vous charger de toutes les écoles de la République? »

« Le frère Philippe, qui est certainement un homme fort remarquable, abasourdi de cette proposition à laquelle il était loin de s'attendre, est resté un moment sans répondre. Enfin il a remercié M. Thiers de la confiance qu'il témoignait à son institut, ajoutant que, pour accepter la proposition de M. le Président de la République, il lui faudrait cent mille religieux; or, toutes les congrégations enseignantes ne donneraient pas un total de quinze mille.

« — Alors, a répondu M. Thiers, vous refusez; cela est grave. Car nous serons forcés de donner la grande majorité des écoles aux instituteurs laïques. N'oubliez pas, monsieur le supérieur, ce que nous vous avons offert et ce que vous avez refusé.

« Le frère Philippe se retira en protestant bien haut de sa reconnaissance, et en se disant tout bas que M. Thiers s'était moqué de lui. »

Tout le monde connaît la chanson satirique de Pothey sur Victor Hugo faisant de Guernesey un Golgotha. Le joli couplet où un Bohême demande à faire un emprunt, se réalise en ce moment et même au-delà.

— Grand maître, prêtez-moi cent sous!

— Ami, de grâce, y pensez-vous?

Je vous ai consacré poète,

Sous le crâne ayant la tempête,

Maintenant contentez-vous de ça.

Chacun gravit son Golgotha.

Eh bien, pour le quart d'heure, il ne s'agit pas de cent sous, mais de 25,000 francs qu'on demande, de divers côtés, au divin rapsode pour les frais de son élection... élection ratée. — 25,000 francs à obtenir du grand homme! autant demander de l'huile à un mor. — Victor Hugo a fait dire qu'il n'était pas visible; il fait une ode sur l'affreuse réaction; mais le club de la rue d'Arras n'entend pas de cette oreille-là.

— Des beaux vers, oui, tant qu'il voudra, disait hier un des délégués; mais il *casquera*, — y faudra bien qu'il *crache les noyaux*.

Faites-vous traduire ce langage commun en bon français.

C'est égal, 25,000 francs pour ne pas être élu, c'est dur! (Paris-Journal.)

ARRESTATION DU GÉNÉRAL CREMER.

On se souvient qu'il y a quelques jours, le bruit courut qu'un mandat d'amener venait d'être lancé, par le juge d'instruction du parquet de Beaune, contre l'ex-général Cremer, à la suite de plaintes relatives à l'exécution sommaire du nommé Arbinet, épicier de Dijon, soupçonné d'espionnage au profit des Prussiens.

Ce mandat vient de recevoir son exécution.

Avant-hier, lundi, vers deux heures de l'après-midi, deux agents de la préfecture de police, en bourgeois, se présentèrent au domicile actuel de l'ex-général, 29, rue Bouchardon.

Deux autres agents restaient en observation dans la rue.

M. Cremer était absent; une affaire l'avait appelé au tribunal de commerce.

Après avoir attendu quelques minutes, les agents se retirèrent, en laissant un des leurs chargé de surveiller la maison.

M. Cremer revint vers quatre heures et demie.

Un quart-d'heure après, les agents se représentaient.

Invité à les suivre, le général s'exécuta de bonne grâce et fut conduit à la préfecture de police.

Là, amené devant M. Léon Renault, il se plaignit vivement de son arrestation.

— C'est votre faute, général; le juge d'instruction de Beaune vous avait invité à comparaître devant lui. Pourquoi ne vous y êtes-vous pas rendu?

— Je n'avais pas d'argent pour faire le voyage. En tout cas, j'espère bien ne point passer la nuit au dépôt.

— Il y a pour cela un moyen bien simple, général, répondit le préfet; il est sept heures, le train de Beaune part à huit heures. Je vais vous faire accompagner par un agent, et, demain, vous vous présenterez devant le juge d'instruction. Donnez-lui des explications satisfaisantes, et, aussitôt vous serez libre.

Le général est arrivé hier matin à Beaune, et a dû comparaître à deux heures de l'après-midi.

Nous ignorons encore à l'heure qu'il est le résultat de cette comparution.

Il est dans Paris un roi bien profondément dégoûté de la royauté... C'est un nommé Félix Guimet, domicilié 11, rue des Batignolles, et actuellement à l'hôpital de Lariboisière.

Le malheureux est au plus mal, pour avoir avalé une fève le jour des Rois...

Quelle leçon!

M. Vautrain est déjà baptisé dans les couloirs de l'Assemblée.

On le nomme:

Faute-de-Mieux II.

On annonce que M. Blanqui, détenu à la prison cellulaire de Versailles, est devenu fou ou feint la folie. Il se figure que c'est le comte de Paris qui aujourd'hui gouverne la France; sa sœur le visite tous les jours.

POLICHINELLE VOLEUR. — Le dernier des polichinelles a été arrêté samedi au bal de l'Opéra. Il s'intitulait polichinelle prussien. Ses bosses étaient ornées de montres à cinq sous avec la chaîne; il avait sous chaque bras une pendule en carton, et dans ses poches des bouteilles à champagne pleines de bière Fanta.

Un gardien de la paix, qui filait le Mayeux politique depuis deux heures, lui mit la main sur le collet et l'inséra au poste.

Inspection faite de la double gibbosité de messire polichinelle, on y trouva quatre foulards, deux porte-monnaie, six binocles, deux bracelets, trois broches et une lorgnette.

Comme les antécédents du fantoche ne sont pas tout-à-fait irréprochables, il est probable que dame Thémis lui accordera quelques mois de prison pour ses étrennes.

PETITE GAZETTE PARLEMENTAIRE.

Séance de la Chambre.

Monsieur le président Grévy

A d'abord ouvert la séance.

Il avait l'air fort peu ravi,

Monsieur le président Grévy.

— De sa sonnette il s'est servi

Pour faire observer le silence.

Monsieur le président Grévy

A d'abord ouvert la séance.

Le projet de Courbet-Poulard

De l'ordre du jour fait la base.

Delsol tire de son buvard

Le projet de Courbet-Poulard.

Puis monsieur Louvet, gras à lard,

Sur le projet fait une phrase.

Le projet de Courbet-Poulard

De l'ordre du jour fait la base.

Ce projet traite des bailleurs,

Des faillits et de l'hypothèque,

Gavardie y sema des fleurs.

Ce projet traite des bailleurs.

Nous étions, nous, les vrais bailleurs.

Tillancourt ronflait sous sa grecque.

— Ce projet traite des bailleurs,

Des faillits et de l'hypothèque.

On n'a rien dit, on n'a rien fait.

Et puis on n'eut plus rien à faire.

Gambetta semblait satisfait.

On n'a rien dit, on n'a rien fait,

Et monsieur Baze se chauffait

Le ventre à son calorifère.

On n'a rien dit, on n'a rien fait,

Et puis on n'eut plus rien à faire.

Monsieur le président Grévy

Alors a levé la séance.

Chacun disparut à l'envi.

Monsieur le président Grévy,

Lassé de sonner, et ravi

De cette heureuse circonstance,

Monsieur le président Grévy

Alors a levé la séance. Albert Millaud.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Angers, 12 janvier 1872.

Préfet à SousPréfet et Maire de Saumur.

M. le ministre de l'Intérieur m'informe qu'en réponse à la délibération du conseil municipal de Saumur, son collègue de la guerre lui annonce que la question de la réorganisation de l'Ecole de cavalerie va recevoir, suivant toute apparence, une prompt solution.

ÉCOLE D'APPLICATION DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.

Le général commandant l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, qui se réorganise en ce moment à Fontainebleau, a reçu d'un grand nombre de personnes des offres de dons gratuits de livres, cartes, dessins, armes, modèles de machines, échantillons de minéralogie, etc... pour venir en aide à la reconstitution de la bibliothèque et des collections que l'Ecole possédait à Metz et dont une partie seulement a pu être sauvée.

Après avoir pris à ce sujet les ordres de M. le ministre de la guerre, le général a l'honneur de prier ces personnes, ainsi que toutes celles que le même sentiment de patriotisme porterait à faire à l'Ecole des dons semblables, de vouloir bien lui adresser (par l'intermédiaire, autant que possible, des directions d'artillerie ou des fortifications, des commandants d'artillerie ou du génie, suivant les localités), les états des objets qu'elles ont l'intention d'offrir, avec l'indication bien exacte de leur adresse.

Ces états, après un examen d'ensemble ayant pour objet d'éviter l'envoi trop souvent répété d'objets identiques, leur seront retournés avec les renseignements nécessaires pour que les emballages et le transport puissent être faits par les soins et au compte du département de la guerre.

Le général commandant l'Ecole espère que l'exemple donné déjà par un grand nombre de particuliers sera imité aussi par les établissements publics tels que les bibliothèques des villes, les académies, etc..., et les grands établissements industriels, lesquels, tous, possèdent vraisemblablement dans leurs collections un certain nombre d'ouvrages ou d'objets en double.

L'Ecole d'application, pour témoigner de sa reconnaissance envers les donateurs, se fera un devoir de faire inscrire leurs noms sur ses registres d'inventaire, ainsi que sur les ouvrages et les objets eux-mêmes qu'ils auront donnés.

Fontainebleau, le 31 décembre 1871.

Le général commandant l'Ecole,
FOURNIER.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes de la loi du 16 septembre 1871, et à partir du 1^{er} octobre de la même année, les billards publics et privés sont soumis à un impôt de 15 fr. dans les villes de 10,000 à 50,000 âmes;

Et qu'à dater de la même époque (1^{er} octobre 1871), en vertu de la même loi, les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations sont également soumis à un impôt de 20 p. 0/0 des dites cotisations payées par les membres ou associés. Cette taxe devra être acquittée par les gérants, secrétaires ou trésoriers. Ne sont pas assujetties à la taxe les sociétés de bienfaisance, de secours mutuels, ainsi que celles exclusivement scienti-

riques, agricoles, littéraires, musicales, dont les réunions ne sont pas quotidiennes.

Les taxes seront doublées pour les contribuables qui auront fait des déclarations inexactes ou qui n'auront pas fait leur déclaration avant le 31 janvier courant.

Lorsqu'il n'y aura pas lieu à changement dans la perception antérieure, une déclaration nouvelle ne sera pas exigible et la taxe continuera à être perçue sur le pied de l'année précédente.

Des formules de déclarations sont déposées à la Mairie (bureau des contributions.)

Mairie de Saumur, le 2 janvier 1872.

Le Maire, R. BODIN.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

LE XIX^{ME} SIÈCLE

(JOURNAL LIBÉRAL).

Directeur-Rédacteur en chef : Gustave CHADEUIL.

Le XIX^{ME} Siècle est le plus complet de tous les journaux de Paris. Il publie chaque jour un Compte rendu de Chambre, fait par un sténographe qui lui est spécial ; — un Courrier parlementaire et des Echos, racontant tout ce qui se passe dans les couloirs, les bureaux et les commissions de l'Assemblée. Il donne une grande place aux

Informations de tous genres, aux Faits divers, aux Tribunaux et Conseils de guerre.

La Chronique quotidienne est rédigée par MM. Francisque Sarcey, Jules Noriac, Alfred Assolant et Charles Yriarte.

La Politique et les Questions sociales sont traités par MM. E. Schnerb, X..., Léon Guillet, Tabouelle, de Fontpertuis, A. Husson, E. Bauer.

MM. Paul Lafargue, Charles de la Rounat, Wilfrid Chauvin, Georges Guiffrey, Hipp. Lucas et Léon Gatayes rédigent les articles de Variétés, de Science et d'Art.

Le tableau de Bourse est suivi d'un Bulletin qui indique et prévoit le mouvement des valeurs.

Le Roman-Feuilleton est signé des noms sympathiques de MM. Alphonse Karr, A. Dumas, V. Sardou, Paul Féval, Erkmann-Chatrion, Elie Berthet, Gustave Droz, Tony Réveillon, etc.

Indépendamment des efforts qu'il fait pour légitimer son éclatant succès, le XIX^{ME} Siècle offre, en prime, à ses abonnés d'un an, une action de jouissance de cent francs productive d'intérêt à 5 0/0, pendant dix années, sans qu'ils aient besoin de renouveler leur abonnement.

PRIX : Départements, 62 fr. pour un an, 32 fr. pour six mois, 16 fr. pour trois mois.

Bureaux, à Paris, 2, rue Drouot.

Etude de M^e LORIOU de BARNY, notaire à Angers.

A VENDRE

1^{re} La magnifique terre de

l'ILE-BRIANT,

Située près le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), à 20 kilomètres d'Angers.

La plus belle

PROPRIÉTÉ DE L'OUEST

Château en parfait état, situation et vue exceptionnelles sur deux rivières; terres excellentes, 60 hectares en prairies de première qualité, bois-taillis et futaies; chasse et pêche.

Contenance totale : 155 hectares, entourés de murs ou bordés par les rivières la Mayenne et l'Oudon.

2^{me} La propriété des ALLIERS,

Dans le meilleur fonds de l'Anjou, à 5 kilomètres de la précédente, en parfait état de culture, avec 24 hectares de prairies et des terres d'une rare fertilité. — Coupe d'honneur au dernier concours régional d'Angers. — Maison de maître; site ravissant sur la Mayenne.

Contenance totale : 85 hectares. L'adjudication aura lieu, en l'étude et par le ministère de M^e LORIOU de BARNY, notaire à Angers, le lundi 29 janvier, à midi.

Mises à prix.

Terre de l'Île-Briant. 850,000 fr.
Terre des Alliers. 340,000

S'adresser, pour tous renseignements :
A M. FRANÇOIS, aux Alliers, par le Lion-d'Angers;
A M. BAUDOIN, notaire au Lion-d'Angers;
A M. SESBOUÉ, notaire à Château-gontier;
A M. BIZARD, notaire à Angers;
Et à M. LORIOU de BARNY, notaire à Angers, dépositaire des plans et des titres de propriété. (22)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A ARRENTER,

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Brossay, le Vaudelnay-Rillé et Cizay.

Comprenant plusieurs morceaux de terre, vigne et bois-taillis, contenant environ neuf hectares.

Pour plus de détails, voir les placards appliqués.
S'adresser, pour visiter les biens, à M. BERGE, propriétaire à Brossay, et pour traiter et avoir des renseignements, à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, et audit M^e HACAULT, notaire. (23)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour cause de dissolution de société,

PAR ADJUDICATION,

Le lundi 22 janvier 1872, à midi,

UN IMMEUBLE

Situé à Varrains près Saumur,

Se composant d'une maison d'habitation et vastes caves propres au commerce de vins mousseux, appartenant à la Société G. Bouguereau, à Varrains.

Mise à prix : vingt-quatre mille cinq cents francs.

S'adresser, pour renseignements et conditions de la vente, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

AVIS.

M. G. BOUGUEREAU, informe le public, qu'une nouvelle Société pour la fabrication et la vente des vins mousseux à Varrains, est constituée dès ce jour, et que l'acte de cette Société sera passé très-prochainement devant M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (24)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

DE

MARCHANDISES DE ROUENNERIE

ET DE MOBILIER

Pour cause de cessation de commerce.

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

Le mardi 16 janvier 1872, à midi et jours suivants,

Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur,

Dans le magasin de M. Deville, marchand, rue Saint-Jean (ancien magasin Cesbron).

Il sera vendu :

Satins, popelines, mohair, écossais, orléans, crêtonne, alpaga, cachemire, reps, brillanté, tartan, mérinos, ourson, finette, piqué, percale, coutil, toile coton, calicot, indienne, percale, flanelle de santé, mousseline pour rideaux, quantité de coton de Cholet, toile bleue, grisette, molleton, velours, étoffes à pantalon, étoffes fantaisie, futaine, indienne pour meubles, serviettes, mouchoirs de poche, foulards, doublures, beaux rayons, comptoirs en chêne, appareil à gaz et ses tuyaux, etc., etc.

Mobilier : Lit garni, secrétaire, commode, cadres, table et chaises de salle à manger, table de nuit, guéridon, draps, serviettes, essuie-mains, effets, batterie de cuisine, etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

Et de M^e CHALES, notaire à Angers.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au village de Coulon, commune d'Antoigné, à 4 kilomètres de Montreuil-Bellay,

Comprenant une maison nouvellement construite, une autre maison d'habitation, grange, écuries, vastes caves et pressoirs, cour et jardin, et un clos de vigne parfaitement planté et en plein rapport, d'une contenance de 5 hectares 80 ares environ.

Cette propriété est entourée de murs et joint de toutes parts des chemins.

Accès facile. — Les vignes produisent le meilleur vin du pays.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M^e HACAULT ou à M^e CHALES, notaires chargés de la vente. (13)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur,

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 28 janvier 1872, à midi,

D'UNE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Dépendant de la succession de M. NIESSERON,

Comprenant maison d'habitation, jardin et vigne; le tout clos de murs, d'une contenance de 55 ares.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON

Sise rue du Portail-Louis,

Ayant cour, jardin, écurie à volonté, et sortie sur la rue du Petit-Thouars.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (329)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, cour et jardin de 33 ares, aux Rives, près l'Authion, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à M^{me} Pageot. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom.

Dernières Nouvelles.

Paris, 12 janvier.

La commission relative aux annonces judiciaires, dans sa séance d'hier, a rejeté le principe de la désignation par une autorité quelconque d'un journal, pour les insertions.

La commission de réorganisation l'armée a décidé, qu'en outre de l'incorporation d'une classe penpant une année, il y aurait un tirage au sort annuel pour répartir les jeunes gens entre les diverses armes.

Bruxelles, 10 janvier.

L'Indépendance belge publie le télégramme suivant, de Madrid, en date du 8 janvier :

« Cespédès, le chef de l'insurrection de Cuba, s'est enfui, avec deux autres chefs, à Curaçao. Tous trois sont gravement malades. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 12 JANVIER.

Dern. cours : 3 0/0	56.17	H.	0.02 c.
Emprunt	98.07	H.	0.02
Morgan	506.25	H.	1.25
Italien	67.85	B.	0.20
Mobilier	520.00	B.	5.00
«	490.00	B.	2.50
Gaz	665.00	s. v.	0.00
Foncier	930.00	H.	1.25
Générale	590.00	H.	5.00
Est	500.00	s. v.	0.00
Orléans	845.00	H.	2.50
Nord	975.00	B.	1.25
Lyon	867.50	B.	8.75
Midi	616.25	B.	1.25
Autrichiens	895.00	H.	7.50
Foncier Autrich.	940.00	B.	7.50
Lombards	485.00	H.	1.25
Mobilier esp.	502.50	H.	8.75
Immobilier	76.25	B.	1.25
Suez	000.00	B.	5.00

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur.

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (338)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levées, à un kilomètre de la gare,

Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (433)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

DE LA LOI SUR LA CHASSE

ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

Saumur, P. GODET, éditeur